

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mercredi 8 Février – Mairie de La Vèze – 1 Rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Date de convocation : 27 janvier 2017

Etaient présents :

Elus : Mmes Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Administration : M. Alexandre BENOIT-GONIN (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Daniel ROLET.

Présidence : M. Ludovic FAGAUT.

ORDRE DU JOUR

Préparation des orientations budgétaires 2017

1. Etudes et travaux dans le cadre du plan de gestion
2. Schéma de valorisation
3. Acquisitions foncières
4. Politique RH
5. Loyer des locaux
6. Conventions 2017
7. Questions diverses (AD@T)

Le Comité syndical se réunit en session ordinaire.

M. FAGAUT procède à l'accueil des membres présents. Il précise que le quorum est atteint pour la séance et que le prochain Comité syndical se déroulera le 8 mars 2017, salle 207 de l'Hôtel du Département pour le vote du budget 2017.

1. Etudes et travaux dans le cadre du plan de gestion

M. FAGAUT rappelle les principaux axes du développement du syndicat desquels seront issues les orientations de la politique budgétaire 2017 telles que détaillées dans le rapport fourni et joint à la convocation.

Ainsi, les orientations pour l'année 2017 consisteront à :

- Finaliser les opérations d'investissement en cours ;
- Mettre en œuvre la poursuite du plan de gestion 2015/2019 ;
- Assurer la présence de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions projetées ainsi que l'équipement de travail associé.

Il précise que parmi ces grands axes figurent la prévention liée aux aménagements tels que la zone industrielle de Saône. Or, la compétence pour la gestion de celle-ci est passée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui sera désormais l'interlocuteur du syndicat dans le cadre de ses missions de prévention.

Concernant les études et les travaux pour l'année 2017, M. FAGAUT donne la parole à M. BENOIT-GONIN qui détaille l'ensemble des actions prévisionnelles en accord avec la poursuite et le déroulement du plan de gestion 2015-2019.

M. CARTERON évoque la relance du projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope à l'échelle du marais de Saône qui avait été étudié il y a plusieurs années en précisant que la difficulté d'aboutir résidait notamment dans le fait que certaines interdictions figurant dans l'arrêté engendreraient un arrêt des financements de mesures agro-environnementales territorialisées pour les exploitants agricoles.

M. BENOIT-GONIN précise qu'une réunion de travail s'est tenue le 19 janvier 2017 avec la DREAL, la DDT, l'EPTB Saône et Doubs ainsi que le Conseil Départemental sur ce sujet et que ces difficultés de cohérence entre les pratiques sur le territoire et les différentes réglementations avaient été évoquées. Il précise qu'il s'agissait bien d'une réunion de relance dont les bases de discussion étaient les documents techniques des dernières réunions de 2011.

M. FAGAUT demande au Comité de se prononcer sur la poursuite des actions menées dans le cadre du plan de gestion 2015-2019.

Mme. PRESSE précise qu'en tant que Présidente du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté impliqué dans certaines actions du plan de gestion, elle ne prendra pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le Comité syndical valide les orientations budgétaires en matière d'études et de travaux pour l'année 2017.

2. Schéma de Valorisation

M. FAGAUT présente les orientations à prendre en matière de valorisation du site du marais de Saône, telles qu'elles ont été décrites dans le dossier joint à la convocation.

Ce schéma pluriannuel de valorisation consistera à :

- Etudier la possibilité de création d'un « chalet du marais » à proximité du parking de l'ENS situé au collège de Saône, pour permettre l'accueil du public et la diffusion d'information par supports numériques ;
- Etudier la possibilité de valoriser les entrées du marais depuis le secteur de la rue des marais à Saône et de la Couvre à Morre ;
- Etudier la possibilité de créer un espace partagé (abri semi-ouvert avec panneaux pédagogiques) entre les promeneurs et les chasseurs au parking de chasse situé sur les sentiers de découverte à Saône.
- Donner de la visibilité au site depuis la RN 57 (panneautage) ;
- Rédiger et diffuser le journal du marais (2 numéros) ;
- Organiser une fête du marais (samedi 27/05/17).

Concernant la construction d'un chalet vers l'espace du Marais, M. FAGAUT explique qu'il serait envisageable d'y assurer des permanences pour l'accueil du public, via un personnel en service civique.

M. GALLIOT demande si le règlement d'urbanisme de la commune de Saône l'autorise.

M. BENOIT-GONIN précise qu'une réunion s'est tenue le 1^{er} février 2017 avec les services techniques chargés de l'urbanisme à la commune de Saône. Les services techniques ont confirmé la possibilité de construction d'un chalet dans ce secteur et dans les limites du zonage qui l'autorise.

M. CARTERON demande s'il est prévu des toilettes et du chauffage dans ce chalet pour le confort du personnel.

M. BENOIT-GONIN précise qu'il ne s'agirait que d'un chalet d'accueil pour le public et que les permanences courtes y seraient assurées en dehors des périodes hivernales lors desquelles la fréquentation est plus faible. Il n'est pas prévu de viabiliser le chalet en réseau AEP ou EU. Une solution pourra être discutée avec la commune de Saône.

M. FAGAUT évoque le manque de visibilité de l'existence du marais lors de sa traversée par la RN 57 et que des panneaux d'indication pourraient être mis en place.

Concernant la mise en place d'un espace partagé sur le parking de chasse dans le marais, M. FAGAUT explique que les possibilités sont réduites compte tenu du caractère de la zone. Néanmoins, elles seront étudiées.

M. POIMBOEUF alerte le comité sur les risques d'incivilité liés à la casse de mobilier et à la présence de déchets que pourraient engendrer ce type d'installation.

M. BENOIT-GONIN rappelle qu'il existe déjà des poubelles ainsi qu'un banc circulaire à cet emplacement et le site reste propre. Par ailleurs, les voitures ne peuvent pas y accéder, hormis pour la chasse et pour l'exploitation agricole des terrains.

M. FAGAUT évoque l'ouverture de l'espace du marais aux technologies numériques et donne la parole à M. BENOIT-GONIN.

M. BENOIT-GONIN indique qu'il a rencontré le représentant d'une société locale spécialisée dans la diffusion de contenu en mobilité. Cette société propose un projet de valorisation numérique par l'installation de bornes Wifi permettant de visionner des contenus de manière ludique et interactive. L'objectif serait de valoriser différemment les sentiers de découvertes du marais et de donner la possibilité d'ouvrir cet espace aux personnes en situation de handicap.

Actuellement, un pré-chiffrage a été proposé mais le projet devra être retravaillé pour entrer dans le cadre d'un schéma de valorisation pluriannuel évolutif. La question des levées de fonds pour son financement sera approfondie.

Pour 2017, M. FAGAUT évoque ensuite la publication de 2 exemplaires du journal du marais et de 2 manifestations en dehors des visites guidées programmées (journée mondiale des zones humides le 11/02/2017 et la fête du marais le 27/05/17).

Mme DALPHIN demande si des visites d'observation d'animaux sont prévues.

M. BENOIT-GONIN indique que ce type de visites est programmé dans le cadre du calendrier de visites 2017.

M. FAGAUT soumet ce schéma de valorisation au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical valide la mise en œuvre du schéma de valorisation tel qu'il a été décrit.

3. Acquisitions foncières

M. FAGAUT établit un bilan des opérations foncières finalisées au cours de l'année 2016 et présente les acquisitions engagées mais non finalisées sur la base de celles qui avaient été validées lors des Comités syndicaux du 22/06/16 et du 24/10/16.

En tenant compte des acquisitions à venir, les restes à réaliser 2016 sur l'année 2017 sont de 96 229 €.

M. FAUGAUT informe que les accords de vente suivants ont été signés par les propriétaires :

Commune	Parcelle	Surface	Montant
Commune de Saône	ZE n°259	88 a 09 ca	3085 €
Commune de Saône	ZE n°260	88 a 09 ca	1320 €
Commune de Saône	ZE n°175	85 a 10 ca	1705 €
Commune de Morre	ZC 11	92 a 20 ca	2766 €
Commune de Morre	ZC 10	38 a	1140 €
Commune de La Vèze	AA 497	2 ha 27 a 32 ca	3027 €

M. FAGAUT rappelle que ces montants sont basés sur les estimations faites par les services des Domaines.

M. BENOIT-GONIN expose le cas de deux parcelles pour lesquelles le propriétaire avait donné son accord pour vendre au syndicat. Or, l'exploitant a fait valoir son droit de priorité. Il s'agit de deux parcelles qui se situent à la marge du périmètre de gestion du marais et qui auraient été difficilement valorisables.

M. BENOIT-GONIN indique s'être rapprochée de la SAFER pour connaître les modalités de conventionnement pour être informé plus rapidement de ce genre de démarches.

M LOIZON explique que la SAFER n'est pas forcément informée de toutes les négociations foncières sur le territoire.

M. BENOIT-GONIN indique que des précisions seront données lorsque la question aura été approfondie.

M. FAGAUT demande au Comité syndical la possibilité de poursuivre la politique d'acquisition foncière.

A l'unanimité le Comité syndical valide la poursuite des opérations d'acquisitions foncières et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

4. Ressources humaines

M. FAGAUT indique que suite à la restructuration des ressources humaines du syndicat en 2016, il avait demandé à M. BENOIT-GONIN d'évaluer les besoins pour procéder au redimensionnement des postes.

Ainsi, en tenant compte des compétences des personnels, il précise que les besoins pour 2017 sont les suivants :

- Poste d'ingénieur « volet eau » chargé de structure : 35 h/semaine
- Poste à pourvoir de technicien « volet biodiversité » : 21 h/semaine
- Poste d'adjoint administratif : évolution de 14 vers 19h/semaine

M. BENOIT-GONIN explique cette évolution par :

- Le fait que la gestion de la structure et l'animation de la politique foncière était auparavant confiées au chargé de mission du volet biodiversité qui effectuait 28 h/semaine.
- Le fait que l'animation de la politique foncière peut être assurée par l'adjointe administrative qui dispose d'une bonne expérience en la matière.

Actuellement, seuls les postes d'ingénieur et d'adjoint administratif sont pourvus. M. FAGAUT précise la nécessité de recruter un technicien en 2017, soit par le biais d'un stage pouvant déboucher sur un CDD, soit par une embauche directe de technicien pour un CDD jusqu'à la fin 2017.

M. FAGAUT demande au Comité de se prononcer sur ces différentes possibilités de recrutement au poste de technicien.

M. CARTERON craint qu'un stagiaire ne soit pas suffisamment rapidement opérationnel et précise qu'un encadrement chronophage est nécessaire.

M. GALLIOT indique qu'il est difficile de répondre actuellement dans la mesure où le Comité n'est pas encore fixé sur les incidences pour le syndicat qu'aura la prise de compétence GEMAPI par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le Comité est d'accord pour que le recrutement puisse être lancé sur les deux profils pour bénéficier du plus grand choix possible.

M. CARTERON évoque la possibilité de faire appel au CFA des métiers de la biodiversité à Montmorot.

Pour les postes en place, M. FAGAUT précise et présente les possibilités de financement suivantes par l'Agence de l'eau :

Postes	Rémunération prévisionnelle + charges 2017	Aide prévisionnelle 2017
Poste d'ingénieur	47 845 €	42 920 €
Poste d'adjoint administratif	11 381 €	10 904 €

M. FAGAUT revient sur le contrat d'Alain VARECHON (CUI/CAE) en expliquant le bénéfice pour l'agent et pour le syndicat ainsi que pour les communes pour lesquelles il est amené à intervenir.

M. FAGAUT revient également sur le personnel en service civique en 2016 en expliquant que cette expérience avait permis au personnel d'acquérir l'expérience nécessaire pour intégrer un BTS de protection de la nature. Il précise également que cet ancien service civique viendra faire un stage de 2 mois au cours de l'été dans le cadre de son BTS.

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes en place en 2017 et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tous les documents relatifs aux contrats des personnels du syndicat (contrats aidés, service civique), tels qu'ils sont présentés dans le dossier accompagnant la convocation au Comité syndical.

5. Loyer

M. FAGAUT rappelle que les locaux du syndicat sont actuellement en travaux.

Les bureaux ont été déménagés fin janvier 2017 au premier étage du bâtiment jusqu'à la date prévisionnelle du 01/05/17.

Les locaux actuellement occupés par le syndicat ayant une surface plus réduite que les anciens, la mairie La Vèze propose de passer le loyer du SMMS à 500 €/mois hors charges pendant les travaux de rénovation des locaux pour la période prévisionnelle du 1/02/17 au 1/05/17. Pour mémoire, le loyer actuel est de 863,26 € hors charges.

Le montant du loyer sera à nouveau examiné lors de la réinstallation des bureaux dans les locaux rénovés.

A l'unanimité, le Comité syndical valide le nouveau montant du loyer à hauteur de 500 €/mois hors charge jusqu'au prochain déménagement.

6. Conventions 2017

M. FAGAUT présente la liste des conventions à passer avec les différents partenaires :

- Convention annuelle avec la LPO pour l'animation des visites 2017 (6 visites x 300 €),
- Convention annuelle avec FNE25 et la FDC 25 pour l'animation des visites 2017 (5 visites x 300 €),
- Convention pour une participation du SMMS à la Diagonale du Doubs : (500 €),
- Conventions de pâturage avec les propriétaires de chevaux,
- Convention de prêt de matériel (barrières de contention) avec un propriétaire de chevaux.

A l'unanimité, le Comité syndical valide la signature des conventions engageant le syndicat ainsi que les demandes d'aides pour les actions éligibles.

7. Questions diverses

Adhésion à l'AD@T

M. FAGAUT rappelle que depuis le 1er janvier 2017, le département du Doubs n'assure plus gratuitement l'assistance aux collectivités en matière d'informatique et d'assistance juridique. C'est désormais l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires qui effectuera cette mission. Si pour la plupart des collectivités (communes, certains syndicats), le coût de l'adhésion à l'AD@T est calculé sur la base d'un montant par habitant avec un plafond de 5000 € par collectivité, ce mode de calcul n'est pas adapté au SMMS et une discussion avec le directeur de l'AD@T a permis d'établir un autre mode de calcul de la cotisation du syndicat, basée notamment sur le nombre d'émission de mandat annuel (logiciel E.MAGNUS de Berger Levrault). En attendant de trouver un accord sur le montant de cette cotisation, l'AD@T continuera d'assurer le service.

GEMAPI

M. FAGAUT rappelle que la question a été évoquée au cours de la réunion du comité à diverses reprises et qu'il faut désormais attendre les résultats des études menées par la CAGB pour connaître les orientations possibles.

Divers

M. CAYUELA interroge la commune de Saône sur sa position concernant un devis commun établi pour la réalisation de panneaux dans le cadre de la gestion des barrières installées sur les chemins d'accès au marais.

Les représentants de la commune de Saône présents au Comité n'ont pas été en charge de ce dossier et ne peuvent pas se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants.
La séance est levée à 20h45.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : 08/03/2017 à 18h00 à l'Hôtel du Département
DIFFUSION INTERNE :

M. FAGAUT

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Ensemble des communes membres

